



Réclamer chez manque a gagner chez Oxxxx

Par **hubertW**, le **01/09/2016** à **18:21**

Bonjour à tous,

Dans ma société nous sommes abonnés xxxx pour le téléphone.

depuis 48h00 notre ligne téléphonique est HS, cela ne résulte pas de travaux et nous n'avons pas reçu de lettre d'information de la part d'Oxxxxx.

Nous sommes en mesure d'estimer à 2370€ par jour les pertes nettes pour notre société.

Puis-je exiger le remboursement de ce manque à Gagner auprès d'oxxxx ? Si oui comment, que dit la loi?

Il y a tellement de réclamations sur la toile au sujet de ce FAI que je ne parviens pas a trouver la réponse a ma question.

Merci par avance pour votre aide

Par **JADISMWANA**, le **09/08/2017** à **10:07**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

Conformement au code des obligations art. 258,260